Concours de Mots du Progrès du Nord

BON N° 17

Mot trouvé _____

Découper et conserver ce bon

CHRONIQUE DOCUMENTAIRE

Questions d'intérêt agricole

Il est évident que l'on cherche, à ce moment, à négocier un traité de commerce entre la France et l'Espagne. L'un des principaux points visés par les négociateurs espagnols est l'abaissement de nos tarifs douaniers sur les vins ; or, toute atteinte aux droits actuels sur les vins est inadmissible. Nous avons entendu M. Augé, le député qui, si aimablement, nous a appelés à la tribune de la Chambre des députés « les barbares du Nord », déclarer, à une réunion de la Société nationale d'encouragement à l'agriculture à laquelle nous assistions, que le point principal était maintenant de maintenir les droits qui permettent, aux vins du Midi, de lutter contre les vins très riches en alcool de l'Espagne et de l'Italie. Nous partageons au moins de voir, nous pensons qu'il faut à tout prix éviter à notre viticulture les ruines que lui a causées de 1882 à 1892, l'application de droits insuffisants. Protectionnistes, nous proclamons bien haut le principe de la solidarité des diverses catégories de producteurs agricoles, nous déclarons qu'il importe de les défendre tous, également, contre la concurrence étrangère et nous comptons bien que les représentants septentrionaux saurontl, en cette occasion, se montrer les soutiens fidèles de la viticulture et profiteront de la circonstance pour prouver aux représentants parfois exubérants du Midi que c'est encore chez nous qu'ils sont appelés à trouver les plus fidèles alliés, quand ils ont raison.

LA RECOLTE DU BLÉ EN FRANCE

D'après les évaluations du ministère de l'Agriculture, la récolte du blé en France aurait été de 113 millions d'hectolitres pesant 87.823.000 quintaux. L'association de la Meunerie française vient, à son tour, de publier son estimation ; d'après elle, on aurait récolté en France 122 millions et demi d'hectolitres pesant 94.489.000 quintaux ! Chose curieuse, cette différence d'évaluation se reproduit chaque année à la même époque ! Inutile d'insister sur les raisons qui peuvent pousser la meunerie à exagérer, au contraire, le producteur, qu'il le dise, quelques-uns, à déclarer que nous courons le risque de manquer de blé et à exagérer les difficultés de soudure qui pourraient se produire entre la récolte actuelle et la récolte prochaine. Et cependant la meunerie se prétend pleine de bienveillance pour la culture, que serait-ce, grand dieu ! si elle était animée de moins de sympathie à son égard.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL EN AGRICULTURE

Le Parlement étendra bientôt, d'une façon plus ou moins directe, la loi de 1898 sur les accidents du travail aux exploitations agricoles ; jusqu'à présent, seuls les accidents du travail agricole, causés par des moteurs inanimés sont visés par la loi de 1899. D'une façon générale, nous sommes responsables du dommage que nous causons à autrui par faute ou par imprudence, c'est là ce qu'on désigne sous le nom de responsabilité délictuelle ; à cette idée s'est substituée celle de la responsabilité forfaitaire qui met, à la charge de l'industrie, la réparation partielle du tort qu'elle peut causer à ses employés de les faisant travailler avec des appareils très perfectionnés, mais offrant de grands risques d'accidents. L'évolution s'est continuée et aujourd'hui apparaît la tendance à remplacer la responsabilité forfaitaire par la responsabilité contractuelle, fondée sur l'existence présumée d'un contrat accessoire à tout contrat de louage d'ouvrage par lequel tout employeur s'engagerait à remettre l'ouvrier intact, après exécution de la tâche qui lui est confiée ; cette responsabilité pourrait être dite responsabilité patronale. Intégrale, elle entraîne l'application de la loi sur les accidents du travail, indépendamment du genre de travail effectué, et par suite son application aux accidents du travail de l'agriculture. Sans vouloir discuter la légitimité de cette idée, nous voulons mettre nos représentants en garde contre la disposition du projet à l'étude qui stipule que tout accident agricole sera réputé résultant sur simple déclaration de la présumée victime, seul preuve contraire faite par l'employeur. Une pareille règle constitue, au point de vue théorique, une mise hors la loi de la culture, car, dans toute instance, la preuve incombe au demandeur ; au point de vue pratique, elle mettrait à sa charge tous les déchets humains de l'industrie. Tout une éventualité que nous ne saurions admettre un seul instant, aussi croyons-nous opportun de crier casse-cou !

BERTAL.

FÉMINISME

Les maux à combattre

L'insouciance et la frivolité cèdent le pas aux plus graves questions et les conséquences financières de l'augmentation de l'effectif de l'armée, la décroissance de la population, la lutte ardente des partis adverses, dont l'un prétend contester à l'autre toutes les qualités d'ordre moral, ne peuvent qu'augmenter le malaise général.

Les intéressants articles de Valdo donnent des preuves du danger de l'état actuel. Le goût immodéré des plaisirs, l'alcoolisme surtout, portent des coups trop réitérés à la société française.

De part et d'autre on convient des dangers, mais les questions confessionnelles augmentent les divisions des partis et chacun, pourvu qu'il soit en bonne situation, se détourne de l'ennemi, laissant aux seuls gens de bonne volonté, presque toujours peu compris, la responsabilité de l'attaque.

On ne peut s'y tromper, l'ennemi nous dévore, ses ravages intérieurs compromettent la vitalité française, il ronge nos meilleures institutions et détruit les forces vives de la nation ; le famille est surtout atteinte et compromise.

Les divorces sont plus fréquents dans les ménages privés d'enfants, mais combien de pères et mères continuent à vivre ensemble malgré l'inimitié, l'incompatibilité d'humeur, les faiblesses et les vices de l'homme ou de la femme qui ne peuvent, en de pareilles conditions, donner de bons exemples ni diriger convenablement l'éducation de leurs enfants.

Le relâchement des mœurs, si préjudiciable au bonheur familial, est encouragé par l'indifférence et le peu de responsabilité des hommes devant les écarts de conduite.

Le pauperisme continue son œuvre démoralisante et l'alcoolisme, qui s'étend en tous lieux, compromet la prospérité nationale. Comment en être surpris devant le luxe croissant et le besoin des distractions qui, sans cesse, augmentent.

Non seulement les naissances diminuent, les dégénérés, rachitiques et tuberculeux augmentent ; mais d'autres causes s'ajoutent à cet état dangereux.

Les institutions de l'Etat sont sapées, l'enseignement devient suspect aux pères de famille et les calomnies se répandent contre les établissements laïques, malgré l'honorabilité de ceux et celles qui les dirigent et malgré leur tolérance.

La moralité, la foi élevée restent à l'arrière-plan, on pèse sur le conscientiosités ouvrières, employés, petits commerçants qui doivent opter entre la ruine ou le retrait de leurs enfants des écoles dont ils étaient satisfaits.

Le peuple ne croit plus guère, la lettre a tué l'esprit, le dogme trop étroit a détruit l'idéal et le pauvre sourd en voyant de bientôt et le luxe de ceux qui prêchent l'humilité.

Les misérables s'accoutument à solliciter l'aumône, peu importe d'où elle vient, et ils n'ont pas plus de gêne à l'accepter que de reconnaissance, parce que trop souvent ils paient les moindres bienfaits de pratiques religieuses imposées.

Dans nombre de fabriques les ouvriers doivent dire la prière et cette prière a si peu d'influence sur leur état d'esprit qu'ils rêvent de révolutions sociales, de pillages et ne croient à rien.

L'homme se dégage de toutes les responsabilités, il boit pour la valeur d'une somme dont vivraient sa femme et ses enfants. De son côté, la femme, effrayée des charges et de la misère, redoute la maternité.

L'homme peut impunément emporter ou vendre le mobilier du ménage, il peut battre sa femme, la jeter à la porte, sans que la malheureuse trouve une protection efficace dans ces lois auxquelles elle n'est soumise en se mariant.

En vain se réclame-t-elle de ses droits de mère, tous les cabarets s'ouvrent devant son ivrogne de mari, tandis que seule dans un étroit logement garni, elle sent monter la fièvre de la révolte ou du suicide. Où ira-t-elle avec ses pauvres petits, que fera-t-elle pour leur donner l'indispensable nourriture, comment son travail suffira-t-il pour loger, vêtir et alimenter en famille ? Elle ne veut plus croire à rien. Où est la justice sociale puisque le misérable qui a voulu la tuer dans un accès de folie alcoolique demeure libre de boire, que les camarades lui tendent la main et qu'il a le droit de vote ?

Paul GRENDEL.

Chez les haleurs de bateaux

La crise des haleurs de bateaux se prolonge dans le calme. Samedi, les grévistes ont eu une nouvelle entrevue avec le distingué sous-préfet de Saint-Omer.

Ils attendent avec anxiété l'intervention qui, selon nos informations, doit avoir lieu aujourd'hui à la Chambre des députés.

En attendant, un service de remorquage, bien insuffisant d'ailleurs, fonctionne de Dunkerque à Saint-Omer.

Il est parti depuis mardi dix-huit haleurs. C'est trop peu en raison des besoins d'arrivage qui se font sentir dans toute notre ligne industrielle.

L'assassinat du chauffeur Delabarre

UN PREMIER GESTE :

Le juge d'instruction lance un mandat d'arrêt contre le fraudeur Pouchain

L'affaire de Lezennes vient d'entrer dans une nouvelle phase.

Nous écrivions hier et l'on nous excusera de faire cette citation qui emprunte aux derniers événements un intérêt exceptionnel : « Je crois à la culpabilité du fraudeur Pouchain. Si je m'en rapporte aux témoignages qui nous ont été fournis et je ne parle bien entendu que des témoignages contrôlés, les seuls qui comptent, c'est Pouchain qui a frappé le chauffeur Delabarre.

Pour mener à bien son entreprise, il s'était assuré le concours de deux complices, de deux fraudeurs comme lui, qui avaient à redouter les bavardages du chauffeur.

On arrêtera les trois coupables, mais pas tout de suite ».

Ces déclarations dont il est inutile de souligner la netteté et la précision, nous avaient été faites, on se le rappelle, par un « magistrat ».

Ce « magistrat » était, on l'avouera, bien renseigné, et la décision prise dans la matinée d'hier par le juge chargé de l'instruction de l'affaire, M. Gobert, en témoigne éloquemment.

Pouchain serait inculpé d'homicide volontaire et de vol

M. Gobert, en effet, a lancé dimanche matin un mandat d'arrêt contre Jean-Joseph-Ghislain Pouchain, né à Lys-les-Lannoy, le 22 décembre 1886.

Pouchain serait inculpé d'homicide volontaire et de vol « faits qui tombent sous l'article 295 du Code pénal.

Voici, maintenant, le signalement de Pouchain tel qu'il a été communiqué à la police, à la brigade mobile et à la gendarmerie :

Taille : 1 m. 78.
Cheveux : châtain clair.
Sourcils : châtain clair.
Yeux : orange, jaune.
Front : large, hauteur moyenne.
Nez : base relevée.
Bouche : moyenne, ouverte.
Teint : ordinaire.
Signe particulier : tatoué d'une bague à la première phalange de l'annulaire droit.

Nous croyons en outre savoir que des instructions particulières auraient été fournies aux policiers et aux gendarmes, et que nous aurait prévu le cas où le bandit, qui doit porter des armes, se disposerait à vendre chèrement sa vie.

Mais il serait dangereux d'insister sur ce point et l'on ne peut décemment attendre de nous que nous dévoilions le plan des policiers.

Comment le mandat a été lancé

M. le juge d'instruction Gobert, interrogé dans la journée de dimanche par plusieurs journalistes, s'est montré très réservé.

Et comme on lui demandait s'il était exact qu'il eût signé un mandat d'arrêt, il eut un geste évasif accompagné d'un mystérieux sourire.

On se souvient que M. Gobert avait remis samedi après-midi à M. Tattari, procureur de la République, un volumineux dossier.

Une partie des pièces de ce dossier concernaient, cela va sans dire, le fraudeur Pouchain.

Il nous revient qu'après avoir étudié minutieusement ce dossier dont il connaissait d'ailleurs les pièces essentielles, M. le Procureur de la République eut un long entretien avec le juge d'instruction.

C'est à la suite de cet entretien au cours duquel furent scrupuleusement pesés les témoignages relevés à la charge des coupables éventuels, que les deux magistrats décidèrent de faire arrêter Jean-Joseph Pouchain.

Dès les premières jours de la découverte du crime, cette arrestation avait été signalée comme probable.

Mais avant de mettre la police et la gendarmerie en campagne, les magistrats avaient tenu — et ce scrupule est tout à leur honneur — à acquérir une certitude.

Ils avaient même discrètement indiqué qu'il leur était impossible de se baser sur des présomptions, si graves fussent-elles.

Le geste de M. Gobert, qui ne serait donc que la résultante d'une « conviction » laborieusement établie, a cependant été diversement interprété.

C'est ainsi qu'il s'est trouvé des personnes pour prétendre que Jean-Joseph Pouchain n'était pas recherché, comme on l'avait d'abord supposé, pour « homicide volontaire » et que le mandat d'arrêt s'appuyait sur une « raison » moins grave, le délit de fraude, par exemple.

Où le trouver ?

La marche de l'enquête peut se précipiter brutalement et Jean-Joseph Pouchain, dont on semble avoir perdu la piste, sera peut-être arrêté au moment où paraîtront ces lignes, à moins qu'il ne se décide — car tout reste possible — à se constituer lui-même prisonnier.

Telle n'est pas, toutefois, l'opinion d'un des meilleurs limiers de la police lilloise qui a accueilli avec une indifférence très sincère la décision du juge d'instruction.

« Il est bien entendu que nous ne boudrons pas à la besogne, mais nous sommes tout à fait persuadés de l'inutilité de nos recherches.

Si nous pouvions étendre nos investigations au delà des limites de Lille, nous ne tiendrions pas le même langage.

Mais nous connaissons suffisamment les habitudes des malfaiteurs et particulièrement celles des bandits de grande allure, pour nous refuser à admettre que Pouchain soit naïvement resté sur le territoire de Lille, à notre disposition.

Non, ce n'est pas à Lille qu'on trouvera le bonhomme. Ce n'est pas davantage dans les environs de Lille. Depuis la découverte du crime, Pouchain a eu le temps de mettre des kilomètres entre la Justice et lui. S'il est vraiment coupable, il avait tout intérêt à « prendre de la distance ». Soyez persuadé qu'il ne s'en est pas privé.

En cherchant un refuge parmi ses camarades de fraude, il risquait d'être trahi, il était à la merci d'une dénonciation. Mais il entretenait en Belgique des amitiés puissantes et des relations sûres — des relations basées sur une communauté d'intérêts.

Et c'est en Belgique qu'on le pincera, — si on la pince ».

Notre enquête à Roubaix

Au cours de l'enquête que nous avons entreprise hier à Roubaix, nous avons constaté sans surprise, qu'il ne régnait, dans le monde des fraudeurs, qu'une confiance très limitée.

Tel commerçant — mettons tel antiquaire — qui recevait quotidiennement et sous les prétextes les plus futiles, la visite de fraudeurs notoires, a fait place nette.

Tel autre qui jouissait, si l'on peut dire, de la confiance des professionnels de la fraude, a vu son établissement abandonné. « J'aime autant ça », profère en guise d'explication le bon apôtre.

Tel autre enfin, se trouva menacé de représailles. Il y a quelques jours, on déposait dans son arrière-boutique des marchandises de contrebande. Aujourd'hui, on l'accuse, bien à tort au demeurant, et nous avons pu le constater, de jouer le rôle d'« indicateur ».

Mais le lecteur se doute bien que ce n'est pas pour recueillir les doléances de ces commerçants ceseus que nous nous sommes rendus à Roubaix. Le bruit de quelques arrestations que devait opérer la police roubaisienne était parvenu jusqu'à nous.

Il ne s'agissait de rien moins que de « cueillir « les deux « complices » de Pouchain.

Ces deux « complices » étaient connus de quelques personnes et nous savions où les trouver. Il eût été piquant d'avoir avec eux une première et dernière interview, dont la publication eût coïncidé avec une double et retentissante arrestation.

Mais les « complices » ne nous avaient pas fait la politesse de nous attendre et leur logeur voulut bien nous notifier, avec une ironique obséquiosité, qu'ils avaient changé d'adresse.

LA BRIGADE MOBILE A LANNOY

Aussitôt en possession du mandat d'arrêt lancé par M. le juge d'instruction Gobert, la brigade mobile du Nord s'est rendue à Lannoy, où habitait naguère le fraudeur Pouchain.

Celui-ci avait disparu et les renseignements confus qui ont été fournis aux inspecteurs de la Brigade n'ont pas permis de retrouver sa piste.

Les recherches seront naturellement poursuivies, mais tout porte à croire qu'elles seront longues et jonchées de difficultés.

OU L'ON VISITE L'AUTO DE DELABARRE

De retour à Lille, les inspecteurs se sont rendus au garage de MM. Gagelois, les propriétaires de l'auto que pilotait le chauffeur Delabarre au moment où il fut tué.

Sur cette auto, qui est en réparation, on a relevé des taches de boue jaune, vestige probable du passage des assassins dans le terrain vague où fut transporté le corps de Delabarre.

L'examen de l'intérieur de la voiture a amené la découverte de débris de gâteaux à la confiture.

On pense que les coupables achetèrent, au retour de leur sinistre expédition, une pâtisserie assez grossière et négligèrent de faire disparaître les résidus de leur repas.

Si cette découverte avait été faite plus tôt, elle aurait pu fournir un point de repère. Pour tardive qu'elle soit, elle ne sera cependant pas négligée.

P.-T. P.

L'Œuvre Post-Scolaire

Société républicaine des Conférences Populaires

A la séance de réouverture de la Société Républicaine des Conférences Populaires, M. Dourdy, sous-secrétaire d'Etat des finances, a prononcé un discours dont voici la conclusion :

« L'œuvre post-scolaire est, par excellence, la vôtre et c'est de cela, qu'on terminant, au nom du gouvernement de la République, je veux hautement vous féliciter.

« A tous ceux, à toutes celles qui apportent à la Société Républicaine des Conférences Populaires le concours de leur talent et de leur science, j'adresse mes remerciements les plus sincères et mes plus chaleureuses félicitations.

« Votre œuvre, mesdames, messieurs, est de celles qui répondent le mieux à la pensée républicaine : vous êtes parmi les meilleurs et les plus utiles serviteurs de la République et de la Patrie ; vous avez droit à toute la reconnaissance, à toute la sympathie des pouvoirs publics. Je suis heureux de vous en apporter l'assurance avec l'expression personnelle de mon affection et de mon dévouement. »

Arrestation d'un satyre

A DOUAI

Nous avons relaté récemment que la gendarmerie avait verbalisé contre le tarrassier François Foulon, demeurant au Raquet, qui, depuis quatre années, abusait de sa fille aujourd'hui âgée de 12 ans et demi.

Convoqué par M. le juge d'instruction, Foulon n'avait pas daigné se déranger et le magistrat instructeur dut lancer contre lui un mandat d'amener.

Samedi soir, Foulon, rencontré par un agent de police dans un cabaret de la rue des Ferronniers, fut arrêté et immédiatement conduit devant M. le juge d'instruction qui, après interrogatoire, le fit écrouer.

L'Ecole normale de Filles de Douai est licenciée

A la suite de quelques cas bénins de fièvre scarlatine qui s'y sont produits, l'Ecole Normale de filles de Douai vient d'être licenciée jusqu'au 23 novembre.

Cette mesure a été prise pour permettre la désinfection rapide et complète des locaux.

NORD

DUNKERQUE

Grave accident. — Hier, vers midi, un jeune homme de 17 ans, nommé Ricou, qui travaillait sur le port a eu deux jambes broyées par un wagon en manœuvre. Amputation immédiate.

NIEPPE

Conférence. — L'abbé Lemire a fait hier une conférence à Pont-de-Nieppe.

L'ALMANACH du PROGRÈS DU NORD 1914 est paru

C'est un joli Volume COPIEUX RÉCRÉATIF ILLUSTRÉ

où l'utile s'allie à l'agréable

Tout lecteur du « Progrès du Nord » voudra l'avoir en sa possession.

Prix : 0,40 — Par la Poste : 0,50

En vente chez tous nos dépositaires

Dernière Heure

CHEZ LES MINEURS

Aux Mines de Liévin

A 5 heures du soir, une assistance très nombreuse se trouvait salle Sénécot. M. Degréaux, président, ayant pour secrétaire M. Guérin.

Prirent successivement la parole MM. Degréaux, Cadot et Delorme pour exposer la situation. Ils stigmatèrent âprement le Sénat au sujet de la loi de 8 heures avec dérogations, puis ils votèrent l'ordre du jour suivant :

« Les ouvriers mineurs de Liévin, réunis salle Sénécot, protestent avec la dernière énergie contre le vote émis par le Sénat qui, au mépris de toute équité, rend la loi sur la limitation des heures de travail dans les mines plus mauvaise que celle de 1905 ;

« Prennent acte de la prochaine réunion du Conseil d'administration du syndicat ;

« Donnent mandat à leurs délégués de poursuivre cette loi dont l'application serait néfaste pour la corporation et à prendre d'urgence toutes mesures utiles pour décréter la grève générale afin d'éviter le gouvernement à faire sienne la loi votée par la Chambre en 1904 ;

« En attendant le mot d'ordre auquel ils répondront « présent « décident de se refuser à faire la quinzaine de Sainte-Barbe ET DE METTRE A L'INDEX COMME TRAITRES ET RENEGATS CEUX QUI S'INCLINERONT DEVANT LES PRETENTIONS PATRONALES ;

« Se séparent aux cris de « A bas le suffrage restreint ! Vive la grève générale ! »

L'attitude des organisations syndicales

Le Conseil d'administration du Vieux Syndicat est convoqué d'urgence pour aujourd'hui lundi.

Mardi, le Conseil national de la Fédération des mines de houille se réunira à son tour.

Un congrès régional auxquels seront convoqués les délégués des Syndicats du Nord, du Pas-de-Calais et d'Anzin va être convoqué. Il aura lieu, dit-on, mercredi prochain.

DANS LA RÉGION

La fraude à coups de revolver

Roubaix, 16 novembre.

Ce soir, vers 6 heures, le préposé des douanes, Jules Morio, était de service à la barrière du Hutin. Arrive un individu à qui Morio demande s'il n'a rien à déclarer.

— « Oui, répondit l'individu, j'ai quelque chose ! » et aussitôt il frappe le douanier de trois coups de couteau à la figure et à l'épaule gauche.

Le douanier ne perdit toutefois pas son sang-froid et tira des coups de revolver, tandis que l'assassin s'en retournait à la frontière. On croit ce dernier blessé.

Examiné par le docteur Duesnes, le préposé est contraint à un repos de quinze jours. Une enquête est ouverte par le commissaire de police.

LILLE

UNE BAGARRE A L'HIPPODROME

Un impresario étranger avait organisé une séance qui a eu lieu dans l'après-midi d'hier à l'Hippodrome.

Le spectacle ayant déplu à l'assistance, celle-ci manifesta son mécontentement et le commissaire de police du quartier dut intervenir pour rétablir l'ordre.

Sur sa prière, l'impresario remboursa leur argent aux personnes qui avaient retenu des places pour la représentation du soir, qui fut supprimée.

UNE DISPARITION

On nous signale la disparition de M. Emile Barbieux, rue de la Résistance, 55, qui n'a pas reparu à son domicile depuis plusieurs jours.

Cet homme portait au moment de sa disparition un veston de drap noir, un pantalon et un gilet de velours marron. Taille 1 m.60, nez fort, moustache grise.

LA VIE LILLOISE

Au cours de la 45e semaine, du 2 au 8 novembre, les bureaux de l'état civil ont enregistré 94 naissances, 10 mort-nés, 32 mariages et 73 décès.

Comme toujours, la tuberculose est la maladie qui a causé le plus de ravages (12 décès). Puis viennent la pneumonie (4 décès) ; les maladies organiques du cœur (8 décès) ; le cancer (2 décès) et la méningite tuberculeuse (1 décès).

En outre 5 cas de scarlatine ont été constatés dans les quartiers de Saint-Sauveur et de Saint-André, ainsi que 4 cas de diphtérie à Wazemmes et à Fives.

Feuilleton du 17 Novembre 17

La Bande Rouge

(les Pollet et leurs complices)

PAR

M. Eugène Saquillère-Beaudierc

Il ne voulait pas avoir recueilli des épaves qu'il rendrait au ruisseau le jour de la libération, telles qu'il les avait reçues et sans se préoccuper des lendemains.

Aussi s'était-il alerté, dès le premier jour de son entrée en fonctions, à relever le niveau moral des prisonniers confiés à sa garde.

Ancien officier, de nature énergique, d'une droiture impeccable, il réunit le lendemain du jour où il prit la direction de la maison de Melun, les 130 gardiens placés sous ses ordres et il leur fit en langage :

« — J'ai appris que la plupart des gardiens, pour ne pas dire tous, se font renseigner sur les actes des condamnés par des « moutons », c'est-à-dire par des prisonniers transformés en mouchards. Or, rien ne peut abaisser le niveau moral des hommes plus qu'en les incitant à la délation.

« Je pense que nous ne sommes pas ici pour faire descendre aux prisonniers dont nous avons la garde, un degré de plus dans l'échelle des dégradations sociales.

« Nous devons, au contraire, tout tenter pour les relever.

« En conséquence, vous voudrez bien ne jamais faire appel aux dénonciations intéressées des condamnés qui, jusqu'ici, vendaient sans scrupules leurs camarades.

« Tout gardien qui se servira d'un « mouton « pour l'aider dans son service de surveillance, sera révoqué.

« Tout condamné qui aura dénoncé son camarade sera frappé de trente jours de cachot.

« Et pour que tout le monde ici connaisse mes sentiments à ce sujet, je ferai, dimanche, une conférence aux gardiens et aux pr...an.... afin de préciser les devoirs des premiers et de faire connaître aux seconds, toute la vilenie des actes de moucharderie. »

Les choses se passèrent ainsi, mais comme on ne renonce pas facilement et surtout brusquement à de vieilles habitudes, les principes du directeur n'entrèrent en complète application qu'après révocation de vingt-cinq gardiens et d'énergiques sanctions prises contre les prisonniers délateurs.

De pareils actes, une grande justice dans la répression, une compréhension intelligente des faiblesses humaines inspirèrent peu à peu à tous les condamnés un sentiment de respect et d'estime pour ce directeur qui les traitait avec équité, usant de tolérance chaque fois que le lui permettaient les circonstances, et affectant de considérer les prisonniers dont il avait la garde comme n'étant pas inscrits d'une façon définitive parmi les parias mis au ban de la société.

C'est ainsi qu'en interrogeant un jour devant nous un des pensionnaires de la maison centrale sur un délit qui lui était reproché, et n'obtenant que des dénégations, le directeur dit brusquement à l'homme :

— Tu nies, je ne te crois pas, mais je te croirai si tu me donnes ta parole d'honneur.

Le condamné eut un soubresaut.

Quelqu'un croyait donc encore à sa parole d'honneur, à son honneur ! Il eut, à cette minute, la vision spontanée de son relèvement et sans hésitation, il répondit au directeur :

— J'aime mieux avouer. Je ne donnerai pas ma parole d'honneur pour affirmer plus longtemps un mensonge.

— A la bonne heure, dit le directeur. Je savais bien que tout sentiment élevé n'était pas mort en toi.

Ces quelques détails donneront une idée du caractère de l'ancien directeur de la maison centrale de Melun, de la façon dont il comprenait ses délicates fonctions et de ses vues particulières sur le relèvement moral des condamnés.

CHAPITRE XV

UNE REVOLTE A LA MAISON DE FORCE

Un matin, un inspecteur pénétra dans le bureau du directeur de la maison centrale et lui dit :

— Il y a une révolte dans l'atelier des cordonniers.

— C'est une mutinerie collective ?

— Non, c'est Burdouf qui fait des siennes. Sur les observations d'un gardien, le prisonnier répondit par une injure. Le gardien se fâche et voulut le conduire au cachot. Alors Burdouf se campe dans un coin, un tranchet à la main en criant à ses camarades :

— En arrière, vous autres. J'ai besoin de place pour y voir clair !

Et il ajouta :

— Le premier gardien qui s'approche, je lui mets les tripes à l'air.

Or, personne n'ose s'approcher de ce furieux dont l'attitude ne laisse aucun doute sur la façon dramatique dont se finira son accès de révolte.

— C'est bien, répondit le directeur. Je vais voir cela de près.

Et d'un pas rapide, il se rendit à l'atelier de cordonnerie.

Les choses étaient bien ce qu'avait dit l'inspecteur.

Burdouf, adossé dans l'angle de la muraille tenait son tranchet dans son poing crispé et montrait une attitude si menaçante que dix gardiens n'osaient approcher de lui.

Le Directeur s'avança tranquillement vers l'homme, écarta d'un geste les surveillants qu'il fit reculer, et arrivé à cinq pas du révolté, lui dit :

— Pourquoi prends-tu cette attitude ?

— Le gardien m'a puni injustement. J'ai protesté. Il a doublé ma punition. Moi, je n'aime pas les injustices. J'en ai assez, j'aime autant crever, mais je veux me venger avant.

— Tu as été marin dans la marine de guerre, je crois ?

— Oui, monsieur.

— Tu as même fait brillamment ton devoir. Au Tonkin, tu as mérité une citation pour la façon héroïque dont tu as défendu le drapeau.

— Tout ça, c'est le passé ! Il n'en reste rien.

— C'est ce que je vais voir.

Et le directeur soulevant son képi, montra son front sillonné de deux profondes cicatrices.

— Tu vois ces entailles, lui dit-il, c'est en défendant, moi aussi, le drapeau de la patrie qu'elles m'ont été faites. Ajoutes-en une, avec ton tranchet, si ton cœur d'ancien marin a tout oublié.

Et, les bras croisés sur la poitrine, le directeur, les yeux fixés sur ceux du révolté, marcha résolument vers ce dernier.

Alors Burdouf, dont la face était tout à l'heure empourprée par la colère, devint affreusement pâle. Il leva son tranchet, puis brusquement, le laissa tomber à ses pieds, en disant :

— Je ne peux pas.

Aussitôt, les gardiens s'emparèrent du révolté qui se laissa emmener sans résistance et le directeur sortit calme comme il était entré, laissant les prisonniers qui venaient d'assister à cette scène dramatique stupéfaits de la force morale de cet homme qui avait eu, d'un mot appuyé d'un geste héroïque, mater la « brute » terrible qu'était Burdouf lorsque la colère le dominait.

L'ancien complice de Pierre Luquet en fut quitte pour quinze jours de cachot, peine déjà sévère si l'on pense que le prisonnier se trouva pendant toute la durée de sa punition enfermé dans un étroit cabanon où ne pénètre aucune lumière, où l'on ne perçoit aucun bruit.

Là, l'obscurité est complète, le silence absolu. Une fois par jour, toutefois, un guichet s'ouvre pour permettre de déposer une gamelle de soupe sur une planchette. Le guichet est refermé aussitôt et cela se dure l'espace d'un éclair.

Et une nouvelle nuit de vingt-quatre heures recommence. Deux mois de ce régime d'enterrement vivant et la folle envahirait le cerveau le plus résistant.

Aussi, la peine du cachot n'est-elle appliquée dans les maisons de force que dans des cas exceptionnels.

CHAPITRE XVI

CHEZ MADEMOISELLE EUSÉBIE MACHEPAIN, DITE SUZANNE DES GLAYEULS

Mademoiselle Suzanne des Glayeuls, que M. Pierre Luquet honorait d'une protection financière qui lui méritait les témoignages d'une affection des plus démonstratives à laquelle il se laissait prendre, avec une candeur attendrissante, recevait ce jour-là, dans son appartement de la rue de Rome.

(A suivre).

BAPTÊME DELESPAUL-HAVEZ

UNIVERSELLEMENT LE MEILLEUR

PAR SA QUALITÉ ET SA FRAICHEUR

98, rue Nationale, Lille